

OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES VOLS DES PARTICULIERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA096	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1917,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 09/04/2025 au 10/04/2025
- Du 02/12/2025 au 03/12/2025

OBJECTIFS

- Analyser les étapes de gestion des sinistres vols des particuliers compte tenu des garanties et des dommages réellement subis
- Utiliser les outils techniques pour aboutir dans l'exercice des recours contre un tiers responsable
- Améliorer les protections et aménager les garanties pour optimiser l'économie du contrat

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent à partir d'études de cas de sinistres et d'exemples de conditions générales et particulières. Ils statuent sur la prise en charge du sinistre et son montant. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Application de la garantie et mise en oeuvre du contrat
 - 1. Champ d'application de la garantie vol
 - 2. Obligations de l'assuré
 - 3. Non-respect des obligations
 - 4. Non-respect des obligations / sanctions
- B. Évaluation des dommages subis par l'assuré
 - 1. Modalités d'évaluation des biens
 - 2. Expertise
 - 3. Garanties annexes
 - 4. Bénéficiaire de l'indemnité et obstacle à son paiement
- C. Règles conventionnelles entre assureurs
 - 1. Indemnisation des détériorations immobilières
 - 2. Expertise amiable contradictoire
 - 3. Déontologie de la coassurance
 - 4. Exercice des recours et conventions FFA
- D. Recherche des responsabilités et exercice des recours
 - 1. Responsabilité extracontractuelle
 - 2. Causes exonératoires de responsabilité
 - 3. Responsabilité contractuelle
 - 4. Exercice des recours en vols
- E. Amélioration du risque
 - 1. Moyens de prévention et de protection contre le risque vol
 - 2. Détection de la fraude à l'assurance

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation habitation confirmés
Managers indemnisation multirisque habitation confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1917,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:25